

DISTRIBUTION

Carrefour aurait fait espionner des salariés

► Deux anciens agents de sécurité de l'hypermarché Carrefour d'Ecully (Rhône) ont accusé, hier, le groupe d'avoir espionné certains salariés et d'avoir monté des pièges contre d'autres afin de disposer d'arguments pour les licencier. *"De septembre 2001 à fin 2003, alors que j'étais employé par un prestataire de service, Carrefour m'a fait miroiter une embauche pour me confier des missions illégales"*, a déclaré Régis Serange. Il était basé à Ecully mais assure avoir été envoyé à La Ciotat (Bouches-du-Rhône), Reims (Marne), L'Isle-d'Abeau (Isère) et Douai (Nord) pour *"faire tomber"* des membres du personnel. Carrefour n'a pas souhaité réagir à ces accusations.

PEOPLE

Un bébé vauclusien pour Russel Crowe

► Le second enfant de Russell Crowe sera un peu provençal... En annonçant que sa femme Danielle attendait un bébé pour juillet, l'acteur a précisé qu'il avait été conçu à Bonnieux, dans le Vaucluse, où il a tourné son dernier film *A good year*. Une très bonne année, donc ! Photo archives L.P.



ENVIRONNEMENT

Pollution au soufre sur l'étang de Berre

► La région de Martigues, en bordure de la zone industrialisée de l'étang de Berre, a connu, hier, un pic de pollution au dioxyde de soufre. Selon l'association de surveillance de la qualité de l'air, Airfobep, le seuil d'information-recommandation à la population (300 microgrammes par m³ d'air) a été dépassé dans deux stations de la région de Martigues (467 et 358). Lorsque ce seuil est dépassé, il est recommandé aux industriels de réduire leurs émissions soufrées et aux sujets sensibles d'éviter les efforts physiques. Le programme Stermes de prévention avait été déclenché jeudi et a été suspendu hier soir, en raison d'une amélioration des conditions météo.

POLITIQUE

Renaud Muselier sur tous les fronts

► *"Tout se présente bien"*, affirme, avec humour, Renaud Muselier à quatre jours de la réunion de la commission nationale UMP d'investiture pour les législatives 2007 et à quelques heures de sa prestation dans l'émission *Témoin* sur France 3 Méditerranée (ce matin à 11h10). Le premier adjoint au maire de Marseille, secrétaire de la fédération UMP des Bouches-du-Rhône, va présenter, mardi, la situation des 16 circonscriptions du département. L'occasion de savoir dans laquelle il se présentera ? Plusieurs hypothèses sont évoquées. Le député PS Christophe Masse lui a lancé le défi de venir se mesurer dans un fief de gauche. L'entourage de l'ancien ministre a invité les socialistes *"à plus de modestie"*.

ASSISES

Douze ans de réclusion pour un feu de forêt

Les jurés balaient les doutes apparus tout au long du procès de Stéphane Audibert, "coupable idéal" selon son avocate

Une avocate *"révoltée"*, une famille éplorée et un accusé qui, jusqu'au bout de son procès, aura clamé son innocence. Stéphane Audibert, un employé communal de 24 ans, a harangué les jurés avec ces mots : *"Je m'en souviendrai toute ma vie de cette histoire de feu qu'on veut me mettre sur le dos depuis vingt-six mois. Je suis innocent, je le dirai jusqu'à ma mort."*

En dépit des doutes qui ont gagné au fil des audiences, les jurés de la cour d'assises du Var ont désigné ce jeune chasseur comme l'auteur de l'incendie de La Motte qui, du 28 au 31 juillet 2003, avait parcouru 2 000 hectares du massif des Maures.

En lui infligeant 12 ans de réclusion criminelle, la justice en fait le premier accusé condamné par une cour d'assises pour un feu de forêt ayant provoqué des blessures - une dizaine de pom-

piers avaient été blessés. Dès les premiers mots de son réquisitoire au terme duquel il a réclame une condamnation à 13 ans de réclusion, l'avocat général Michel Raffin s'est expliqué sur ce choix des assises : *"Ces faits sont des crimes. L'incendie de 2003 est majeur."*

Sur la défensive, l'accusateur a souhaité répondre aux critiques : *"Stéphane Audibert n'a rien à voir avec les accusés d'Outreau. Il n'est pas un bouc émissaire jeté en pâture, il n'est pas la victime d'un système oppressif et inhumain."*

"Erreurs et constructions"

A l'innocence proclamée depuis la première heure, l'avocat général a opposé *"un faisceau de présomptions multiples, précises et concordantes"*. Pour Michel Raffin, le mobile, c'est la vengeance *"d'un chasseur revan-*

chard" contre la société de chasse des Demoiselles dont le père de l'accusé s'était exclu. *"L'accusation a un mobile, l'accusé a un profil, celui de l'incendiaire."* Toujours le premier sur place, selon les rumeurs qui couraient le village.

En 2003, Stéphane Audibert était surtout *"le coupable idéal, avec sa mauvaise réputation au village"*, selon son avocate M^e Florence Leroux-Ghristi qui a disséqué *"une enquête faite d'erreurs et de constructions hypothétiques, engagée sur une idée préétablie"*. Après l'été noir de 2003, *"il fallait un responsable rapidement et Stéphane, à cette époque-là, était le meilleur coupable"*. Lorsqu'il avait été présenté au juge d'instruction, l'avocate devait se dépêcher *"parce que les journalistes attendaient la conférence de presse du procureur"*. Et aujourd'hui, *"parce qu'il s'est contredit, parce qu'il a reconnu avoir menti sur des détails, c'est encore un coupable"*.

Selon l'avocat général, l'emploi du temps de l'accusé était *"compatible avec l'incendie"* mais, pour M^e Florence Leroux-Ghristi, cette accusation est bâtie sur une contre-vérité. Alors que l'acte d'accusation établit que les premiers sauveteurs avaient croisé Stéphane Audibert à 18h35, l'avocat général a, arbitrairement, gagné dix minutes sur ce timing. Le combat était dur, l'avocat général allant jusqu'à s'étonner que cet *"innocent"* n'ait jamais déposé de demandes de mise en liberté alors qu'il en a fait plusieurs. Cette condamnation, qui laisse un goût étrange, devrait être frappée d'appel et le dossier rejeté devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

Luc LEROUX

